



APPEL A PROJET

Projet collectif 2021 :

Missions RH : Renforcer son parcours en consolidant ses compétences professionnelles

1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME) , foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures,

785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte :

1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises**

compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

Région Hauts-de-France





2. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

Le **GAPAS** est une association Loi 1901, agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

L'association propose diverses formes d'accompagnement pour des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, à travers la gestion de 25 établissements et services sociaux et médicosociaux implantés dans la région Hauts de France et Ile de France.

Regroupée autour de 4 associations partenaires (Art et Education, La vie autrement, l'ANPEA et AIDERA), l'association agit pour l'autodétermination des personnes en situation de handicap et d'une réponse accompagnée pour tous.

Ainsi son action vise à développer :

- Le droit à l'autonomie et à la dignité pour chacun
- Le droit à l'éducation, à la culture, à la santé, au savoir... le droit d'être citoyen
- La solidarité et l'engagement à l'origine de nos actions, visant à transformer la société et bousculer les normes établies
- La possibilité de servir l'intérêt général sans renoncer à son libre-arbitre
- La volonté de se projeter vers l'avenir, loin des préjugés sur la personne en situation de handicap.

L'**ASRL** a été créée le 3 décembre 1959. Les professionnels de l'ASRL accompagnent dans l'accès à leur pleine citoyenneté et dans le respect de leur projet personnel, plus de 4000 enfants, adolescents et adultes :

- **En situation de handicap** (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique).
- **En risque ou en situation de fragilité sociale, familiale, personnelle** (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

Forte de son expérience et de son savoir-faire, l'ASRL propose des réponses porteuses d'innovation pour couvrir les besoins existants ou émergents des personnes en situation de vulnérabilité.

L'**APAJH Nord**, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, est une association loi 1901, créée en 1979 et reconnue d'utilité publique, adhérente à la fédération des APAJH.

A travers ses 12 établissements et services répartis sur le département 59, elle considère et accompagne tous les types de handicaps : physiques, intellectuels, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants, etc... Mouvement citoyen, l'association milite pour la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap, pour une société où l'ensemble des dispositifs sont accessibles à tous dans le respect des souhaits et attentes de chacun. L'APAJH Nord fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits : droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle, droit à



une vie intime et affective.

L'APAJH Nord considère que le handicap relève de la société tout entière, et inscrit ses combats dans le projet d'une société du vivre-ensemble, fondé sur les valeurs de la République.

Fortes de leurs valeurs communes, les 3 associations s'unissent aujourd'hui pour la professionnalisation de leurs salariés et souhaitent pouvoir proposer un parcours RH. En effet, toutes 3 ont missionné, au sein des structures, un certain nombre de collaborateurs autour de missions relevant des ressources humaines. Par le biais de celui-ci, les associations souhaitent les accompagner dans leurs montées en compétence.

L'ouverture d'esprit quant à leurs missions, et la recherche d'autonomie pour gagner en efficacité seront les clés de réussites de cette action de professionnalisation.

Par le présent appel à projet, l'OPCO santé soutient les associations dans le développement des compétences de leurs salariés.

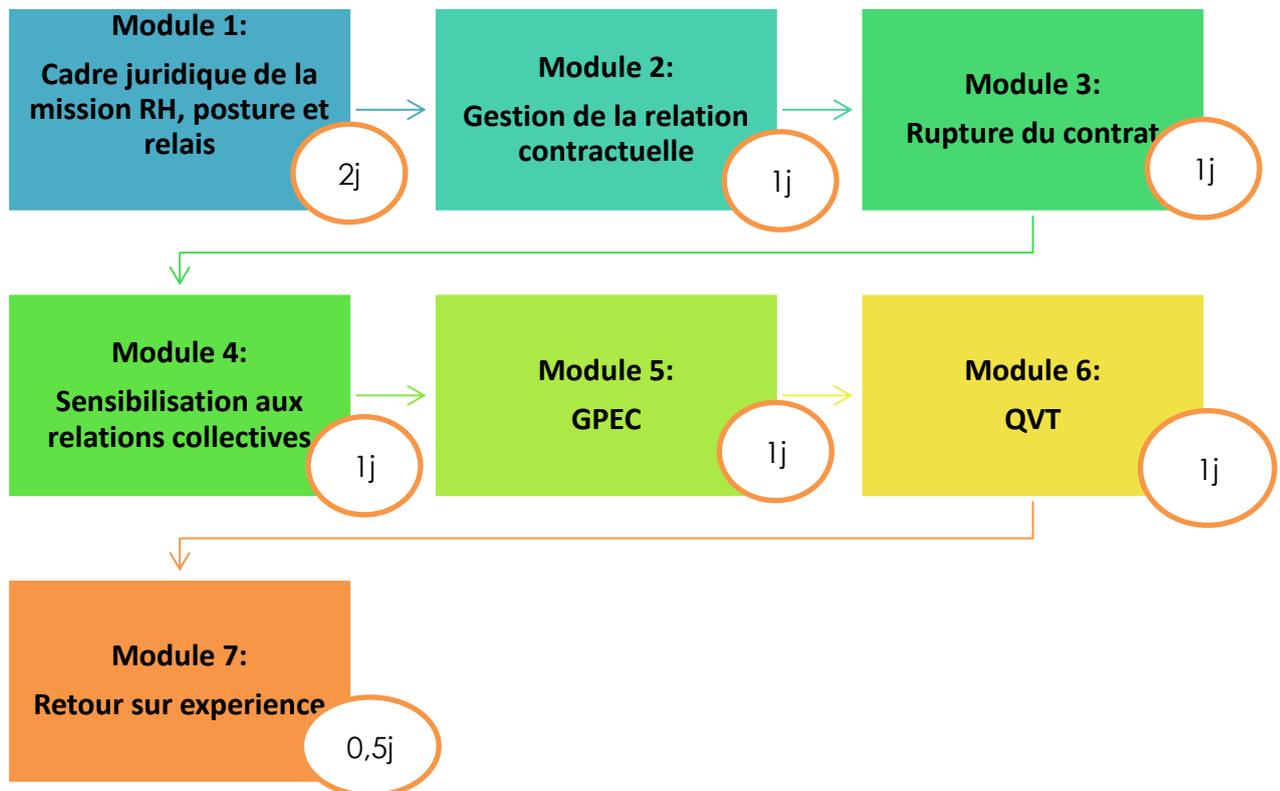
3. Les objectifs et modalités pédagogiques :

Objectifs opérationnels :

L'objectif général de ce parcours est d'harmoniser les pratiques des participants. De ce fait, l'action de formation recouvrira les objectifs suivants :

- Donner une vision de l'ensemble des domaines de la gestion des ressources humaines afin que chacun puisse comprendre le sens de l'action et leur interdépendance,
- Outiller les gestionnaires notamment en matière de gestion administrative, gestion contractuelle..., afin de les rendre plus autonome dans la gestion qui leur est confiée,
- Se positionner en tant que relai terrain,
- S'approprier son poste et ses missions, en professionnalisant et en montant en compétence les différents acteurs RH,

Pour y répondre, le participant suivra le parcours ci-dessous :



Module 1 - Cadre juridique de la mission RH – Posture RH et relais

« Du sens à l'exécution au-delà de la simple application d'une règle »

Seront abordés :

- Règles de confidentialité
- Posture de référent rh
- Animation de réunion
- Pilotage de projet rh
- Hiérarchie des normes
- Initiative au droit du travail hiérarchie des normes, savoir charger et se repérer

Module 2 - Gestion de la relation contractuelle

« Partager un vocabulaire commun »

Seront abordés :

- Relation contrat de l'embauche
- Rédaction et modification du contrat cdi cdd avenant
- Point de vigilance, délai,
- Gestion temps de travail et absences

Module 3 - Rupture du contrat

Seront abordés :

- Les types de ruptures dont inaptitude
- L'accompagnement du décideur (initiative salarié et employeur)



- Point de vigilance (délai accusé réception)
- Accompagnement à la procédure.

Module 4 - Sensibilisation relations collectives

« Tout peut avoir un impact sur le climat social »

Seront abordés :

- Missions des IRP (CSEC CSE RP CSSCT DS)
- Indicateurs RH (BDES, Bilan social Rapport de situation comparée)
- Les règles de la négociation. NAO, représentativité syndicale... Consultations
- Sensibilisation sur élections professionnelles (rigueur sur affichages)

Module 5 - GPEC

« Pouvoir apporter des conseils de premier niveau au salarié »

Seront abordés :

- Parcours du salarié
- Entretiens pros et entretiens annuels
- Dispositifs de formation
- Fiche métiers (compétence – savoirs être savoir-faire)
- Mobilité professionnelle

Module 6 – QVT

« Aller au-delà du simple effet de communication »

Seront abordés :

- Rôle de la Médecine du travail (différents avis – visite pour étude de poste)
- Les référents handicap, harcèlement
- DUERP Plan de prévention Plan d'actions, les risques psycho sociaux
- Conditions de travail
- Echange idées sur la QVT.

L'organisme de formation pourra aborder ces différents items.

Le public concerné :

Les stagiaires ont principalement un profil administratif, sans formation initiale spécifique en ressources humaines.

Méthodes pédagogiques :

L'approche se voudra la plus pratique possible.

Chaque stagiaire doit suivre l'intégralité du parcours.

OPCO Santé insiste sur l'importance d'alternance d'exercices théoriques et **des temps d'échanges de pratiques**. Il est important qu'un soin particulier soit apporté à la technique d'animation qui doit être ludique et s'appuyer sur l'intelligence collective et



l'appropriation des apports théoriques.

A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations vécues sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

Les méthodes pédagogiques devront être adaptées au public visé.

Les temps en présentiel seront à favoriser mais l'organisme de formation devra être en mesure de proposer du distanciel en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

4. Modalités d'évaluation

Un positionnement en amont de la formation devra être proposé.

Evaluation de satisfaction :

OPCO SANTÉ participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation.

Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage).

Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par OPCO SANTÉ.

Evaluation des acquis :

OPCO Santé attend également qu'une évaluation des acquis des stagiaires soient mise en place.

Evaluation des compétences :

Enfin, nous souhaitons qu'une évaluation des compétences soit mise en place en fin de parcours afin d'évaluer le degré de mise en œuvre des acquis, des réussites et difficultés rencontrées. Cette évaluation pourra être combinée au J7

5. Les conditions de réalisation

Durée :

7,5 jours au total

Nombre de participants :

4 groupes inter associatifs de 13 personnes maximum seront proposés
Des groupes supplémentaires pourront être commandés.



Lieu de réalisation :

Métropole lilloise dans les locaux des associations

Planification

Démarrage 1^{er} juin 2021

Logistique

OPCO SANTÉ Hauts de France assure la diffusion de l'information sur les actions collectives en mettant en ligne sur le site internet www.OPCO Santé.fr un descriptif présentant l'ensemble des actions mises en œuvre au cours de l'année.

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause), la réservation des lieux, est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à OPCO SANTÉ sur présentation des justificatifs (20 € maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO SANTÉ)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture



6. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels issus de différentes institutions
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise des politiques publiques dans les secteurs sanitaires, social et principalement médico-social.

Nous rappelons que les CVs des intervenants doivent impérativement être validé par OPCO Santé

7. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiés au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratifs (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire

8. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : 1 mois soit un retour papier **et** numérique avant le **23 mars 2021**

Présélection : **21/04/21**

Audition : **05/05/21**

Choix final : **10/05/21**

Cadrage : **24/05/21 après midi.**

9. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),



- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- **une proposition de calendrier sur la période de réalisation,**
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.

Le dossier complet doit être transmis :

En support papier (1 exemplaire non relié) à :
OPCO Santé HAUTS DE FRANCE – Pôle ingénierie de formation
Chloe Demeyere

6 place Pierre Mendès France
59043 LILLE Cedex

ET en support informatique par messagerie à :
Chloe.demeyere@opco-santé.fr

Référence à rappeler :
PC21/INTER RH/CD

(Conditions cumulatives)
Pour tout complément, vous pouvez contacter :
Chloe.demeyere@opco-santé.fr